

16 avril 2021

## **Les actions de remobilisation durant l'arrêt de travail Poursuite des MOAIJ Expérimentation des PREMIJ**

Le MOAIJ (Module d'orientation approfondie pour les assurés en arrêt de travail) a été créé en Loire Atlantique en 2007 et déployé ensuite dans l'ensemble de la région. Depuis 2020, un nouveau module est expérimenté : le PREMIJ : Prestation de mobilisation pour les assurés en arrêt de travail.

Plus court que le MOAIJ, le PREMIJ a pour objectif de prendre conscience des ressources mobilisables pour s'orienter vers un nouveau projet professionnel et de commencer à dessiner les contours de ce dernier. Après le licenciement pour inaptitude, dans le cadre d'un autre dispositif, les bénéficiaires doivent pouvoir finaliser le projet professionnel envisagé ou le construire totalement le cas échéant.

Les deux modules sont financés par l'Agefiph et les caisses d'Assurance Maladie (CPAM, MSA, ENIM).

### **Module d'orientation approfondie MOAIJ**

Le module d'orientation approfondie dont la mise en œuvre est assurée par les centres de formation (Agitato et Motiv'action) est constitué de séquences de bilan / orientation / mise en situation qui ont pour objectif d'accompagner le salarié susceptible d'être licencié pour inaptitude dans l'élaboration d'un nouveau projet professionnel.

Les stages d'observation en entreprises permettent à la personne de valider son projet et d'évaluer ses capacités à tenir l'emploi.

En fin de module, la journée au Service social a pour objet de prévoir avec les bénéficiaires la suite du module (licenciement, pôle emploi, Cap emploi...).

Le module d'orientation approfondie (d'une durée totale de 196 heures) est construit sur une alternance de séquences en centre (120 heures sur 5 semaines), en entreprises (70 heures sur 2 semaines) et 1 jour (6 heures) au Service social de l'Assurance Maladie :

- 2 semaines de 3 jours non consécutifs en centre,
- puis 1 semaine de 5 jours en centre,
- puis 2 semaines de 5 jours en stage,
- puis 1 semaine de 5 jours,
- puis 1 semaine de 4 jours,
- puis 1 jour au Service social

Chaque module réunit 11 participants en moyenne (de 8 à 14).

### **OBJECTIFS OPERATIONNELS DU MOAIJ :**

Au cours du MOAIJ, les personnes accompagnées vont :

- **Faire le point** sur les connaissances générales, les acquis professionnels et extraprofessionnels, les centres d'intérêts, la personnalité, les facultés mnésiques, dans le but d'établir un bilan personnel et professionnel
- **Découvrir** les secteurs d'activité par une immersion directe en entreprise et y vérifier le transfert possible des savoir-faire, des compétences et des aptitudes
- **Alterner** séquences collectives et suivi individualisé
- **Réaliser** un bilan personnel et professionnel permettant de mettre en exergue les acquis, les aptitudes et les compétences utilisables dans la création d'une dynamique de reconversion professionnelle
- **Evaluer** la faisabilité du nouveau projet de travail au regard des restrictions médicales, aptitudes cognitives et professionnelles

**A l'issue du MOAIJ, les personnes accompagnées doivent, pour la plupart, avoir élaboré un (ou des) projets de reconversion professionnelle validé(s) par le centre de formation. Pour ceux qui ne pourront pas aller jusqu'à l'écriture de ce nouveau projet professionnel, il est attendu qu'ils aient fait le deuil de leur ancien métier et qu'ils aient pu faire le point sur leurs capacités physiques et mnésiques. Les périodes de stage leur auront permis de découvrir de nouveaux secteurs professionnels.**

**Le MOAIJ s'inscrit dans une logique de parcours afin de favoriser un retour rapide à l'emploi.**

## **Prestation de mobilisation PREMIJ**

La prestation de mobilisation PREMIJ dont la mise en œuvre est par les centres de formation (Agitato et Motiv'action), est constituée de séquences de compréhension / bilan / orientation / mise en situation qui ont pour objectif d'accompagner le salarié susceptible d'être licencié pour inaptitude dans l'évaluation des possibilités de reconversion professionnelle en adéquation avec sa situation (restrictions médicales, aptitudes cognitives et professionnelles).

Les stages d'observation en entreprises permettent à la personne de découvrir un métier ou un secteur d'activité et d'évaluer ses capacités à tenir l'emploi.

La prestation de remobilisation (d'une durée totale de 112 heures) est construite sur une alternance de séquences en centre (77 heures sur 4 semaines), en entreprise (35 heures sur 1 semaine)

- 1 jour d'accueil et de présentation et de lancement de la recherche de stage,
- puis 3 jours en centre (lundi, mardi, jeudi),
- puis 5 jours en centre,
- puis 5 jours en stage en entreprise,
- enfin 2 jours en centre.

Chaque module réunit 11 participants en moyenne (de 8 à 14).

## **OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PREMIJ :**

Au cours du PREMIJ, les personnes accompagnées vont :

- **Prendre conscience** de leurs connaissances générales, leurs acquis professionnels et extraprofessionnels, leurs centres d'intérêts, leur personnalité, leurs facultés mnésiques, dans le but d'établir un bilan personnel et professionnel (dans le but de libérer les freins périphériques à la reprise pour se remobiliser vers l'emploi)
- **Se confronter** à nouveau au monde du travail par une immersion directe en entreprise et **envisager** le transfert possible des savoir-faire, des compétences et des aptitudes
- **Alterner** séquences collectives et suivi individualisé

**A l'issue du PREMIJ, les personnes accompagnées doivent avoir fait le deuil de leur ancien métier, identifié leurs potentiels professionnels et personnels, leurs aptitudes, découvert un métier ou un secteur d'activité et initié une démarche de reconstruction d'un projet professionnel.**